



snalc

de l'école au supérieur



SYNDICAT REPRÉSENTATIF DU 1^{ER} DEGRÉ,
DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS



PROFESSEURS DES ÉCOLES : VOUS AUSSI VOUS AVEZ DROIT AU SNALC !

RÉMUNÉRATION
CONDITIONS DE TRAVAIL
DROITS ET STATUTS
INCLUSION
FIN DE CARRIÈRE

ADHÉSION À TARIF UNIQUE ET IMBATTABLE : 90€

LE SNALC UN SYNDICAT INDÉPENDANT AU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

NOUS SOMMES MAL PAYÉS !

Le SNALC s'est prononcé CONTRE le PPCR. Aujourd'hui tout le monde est d'accord pour confirmer ce que le SNALC avait annoncé : les quelques avantages que nous en tirons sont bien maigres et, plus que jamais l'iniquité et l'injustice font loi. Le SNALC réclame une vraie revalorisation pour tous les collègues.

Il est inadmissible d'entendre que les salaires des enseignants ont déjà été suffisamment revalorisés par le PPCR!

La Cour des comptes, elle-même, a constaté que les professeurs des écoles gagnaient en moyenne 35% de moins que les autres cadres A de la fonction publique. ■

ÉGALITÉ ET FONCTION PUBLIQUE

Le SNALC défend une école républicaine de qualité partout et pour tous. L'égalité de droit et l'équité de traitement résultent des concours nationaux, des programmes et d'un cadrage fort. En conséquence le SNALC défend le maintien des concours de recrutement nationaux et refuse le démantèlement de l'Éducation nationale. ■

UNE HIÉRARCHIE QUI DOIT NOUS PROTÉGER

Le SNALC dénonce l'attitude de certains inspecteurs qui accordent aux parents une confiance absolue sans avoir consulté les équipes enseignantes. Le SNALC constate que trop souvent les IEN se concentrent sur leurs missions d'évaluation et de contrôle des enseignants au détriment de l'accompagnement des collègues. Le SNALC rappelle par ailleurs que l'une des missions des IEN définie par la loi est de protéger et défendre leurs équipes. ■

TEMPS SCOLAIRE : RESPECTONS LE CHOIX DES COLLÈGUES

Après avoir anticipé les conséquences de cette réforme pour la profession, le SNALC s'est immédiatement opposé à la semaine de 4,5 jours. Et pour cause, aucun bénéfice réel sur l'attention et les résultats des élèves n'a été constaté. Depuis, beaucoup d'écoles ont fait le choix d'un retour aux 4 jours. Bien qu'opposé à la réforme, le SNALC souhaite avant tout que le choix des équipes soit respecté. ■

UNE ÉCOLE POUR APPRENDRE

Le SNALC considère que l'École doit d'abord transmettre des savoirs et des connaissances. Elle ne doit pas être le réceptacle de toutes les demandes éducatives de la société, ce n'est pas sa mission. La transmission des savoirs et des savoir-faire nécessite le plus de temps possible. ■

FAIRE RESPECTER LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Le professeur est le plus à même de choisir la meilleure méthode pour faire progresser ses élèves. L'enseignant n'est pas un exécutant, il est le concepteur de son enseignement. Dès lors, le SNALC ne saurait accepter que soit imposé une seule méthode (à la mode) à l'exclusion de toutes les autres. ■

#PASDEVAGUE : ÇA CONTINUE !

Le SNALC déplore le climat de suspicion à l'égard des enseignants pourtant soumis à la multiplication des conflits avec certains parents, municipalités, voire inspecteurs, directeurs ou collègues. Ces situations, malheureusement en augmentation considérable, s'apparentant à du harcèlement sont intolérables. ■

LAÏCITÉ : TOUTE LA LOI DE 2004, RIEN QUE LA LOI DE 2004

La laïcité est un gage de neutralité, d'équité et de respect des valeurs. Le SNALC est particulièrement attaché à la laïcité républicaine qui est un atout majeur de l'École de la République. C'est la raison pour laquelle le SNALC demande l'application stricte de la loi du 15 mars 2004. ■

LA DÉFENSE DES CONDITIONS MATÉRIELLES ET MORALES

Le SNALC, persuadé que la dégradation des conditions de travail n'est pas une fatalité, travaille à la restauration du respect et de la considération du métier de professeur.

Aujourd'hui, la profession n'attire plus car elle est mal rémunérée, socialement déconsidérée, et ses conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles voire intolérables. ■

DE LA BIENVEILLANCE POUR LES FINS DE CARRIÈRE

La pénibilité du métier et le recul de l'âge de la retraite nécessitent une réelle réflexion sur l'aménagement des fins de carrière. N'oublions pas que la qualité de l'enseignement dépend aussi de l'état de fatigue voire d'épuisement du professeur. ■

L'INCLUSION NE DOIT PAS CRÉER DE LA SOUFFRANCE

Le SNALC est favorable au principe de l'inclusion, à condition qu'elle soit profitable et réalisable (formation, accompagnement humain et matériel). En revanche, le SNALC s'oppose à des inclusions non réalistes qui permettent surtout de faire des économies dans le domaine de la santé et qui pénalisent autant les élèves que les enseignants. Non à l'inclusion violente qui malmène les élèves ET les professeurs. ■

DIRECTION D'ÉCOLE : OÙ EST L'ALLÈGÈMENT ?

En 2022, la loi Rilhac, sévèrement critiquée par le SNALC, est adoptée. Parallèlement, l'augmentation du temps de décharge et des primes des directeurs masque une évidence pour le SNALC : cette loi aura pour conséquence d'accentuer plus encore la pénibilité et la charge de travail des directeurs et d'altérer la relation directeur-adjoints. Les écoles ont besoin d'un directeur au service des problèmes de l'école et non d'un supérieur hiérarchique qui serait uniquement au service de l'institution. ■

DE LA FORMATION, PAS DU FORMATAGE !

Les plus anciens se souviendront des stages de trois ou quatre semaines qui permettaient à la fois de suivre une formation, de renouveler sa pratique ou d'approfondir certains sujets, mais aussi de souffler un peu. Dans le premier degré, le SNALC déplore la quasi disparition de la formation continue. Ce qui est proposé actuellement est loin de correspondre en quantité et en qualité aux besoins et demandes des collègues. Le SNALC dénonce également une formation initiale trop théorique et coupée des réalités de terrain. ■

HOMMES ET FEMMES-ORCHESTRES : ÇA SUFFIT !

Les professeurs des écoles ont de plus en plus de missions chronophages, enquêtes en ligne, obligations diverses et variées. Le SNALC rappelle que la mission première du professeur est d'enseigner et non de devenir une prothèse administrative. Il est grand temps de libérer les professeurs des écoles pour les laisser exercer leur métier. ■

EFFECTIFS DES CLASSES

Pour le SNALC, limiter les effectifs dans tous les niveaux des classes de l'école primaire devrait devenir un objectif prioritaire, pour prendre en compte les difficultés d'enseignement et de transmission des savoirs dans une école qui se veut inclusive, mais qui doit également être attentive à tous les élèves, qu'ils soient à besoins éducatifs particuliers ou pas. ■

Y'A-T-IL UN MÉDECIN À L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Alors qu'il est demandé une visite médicale régulière pour les personnels de mairie chargés de l'accueil des enfants le matin, il reste consternant de voir que les professeurs en contact permanent avec les élèves ne peuvent bénéficier d'une médecine du travail digne de ce nom. ■

LES 10 RECOMMANDATIONS DU SNALC POUR ÊTRE PLUS FORT AU TRAVAIL

Par **Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**, secrétaire national SNALC chargé de la communication et du développement et **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC

Même si « cela n'arrive qu'aux autres », nous vous invitons à prendre connaissance des 10 recommandations du SNALC : autant d'erreurs à ne pas commettre, de conseils à appliquer, de pièges à repérer. Le SNALC, fort de son expérience de terrain, d'écoute, de défense, vous donne les outils pour être plus fort au travail.

1 NE JAMAIS SE RENDRE SEUL À UNE CONVOCATION HIÉRARCHIQUE

Une convocation de l'autorité hiérarchique a peu de chances d'être placée sous le signe de la bienveillance. A fortiori si vous êtes en difficulté ou en opposition avec votre direction. On apprend par exemple à l'ESEN aux futurs personnels de direction que « les professeurs ne sont pas des collègues, ils doivent obéir ». On les incite à « constituer des dossiers afin de faire tomber les têtes » et l'Administration leur assure qu'elle sera toujours leur alliée dans une telle entreprise. Tel l'avenir d'une gazelle esseulée dans la savane, votre sort sera vite compromis : les crocs de vos prédateurs sont aiguisés, ne leur offrez pas un festin facile.

2 S'APPUYER SUR LA LÉGITIMITÉ D'UN REPRÉSENTANT SYNDICAL

Plus qu'un simple témoin, le représentant syndical détient une légitimité : il n'agit pas à titre individuel mais au nom de toute une organisation. Être accompagné d'un élu syndical revient à se présenter avec le soutien d'un bataillon potentiel de juristes, de commissaires paritaires assermentés, et même d'avocats (GMF partenaire du SNALC) pour désamorcer, négocier et défendre votre dossier, votre situation. Le SNALC présente l'avantage sur tous les autres qu'il est à la fois représentatif et totalement indépendant, libre de ton et d'action, insoumis à quelque autorité

que ce soit. En outre, ses élus sont disponibles et à votre écoute permanente.

3 VEILLER À RESPECTER L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

La convocation doit mentionner un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Hélas, rapidement, vous constaterez des dérives parfois grossières qui consistent à vous amener sur un terrain hors sujet, une pente savonneuse. Par exemple, sur un entretien motivé par un incident de gestion de classe, il sera rapidement question de difficultés ou d'insuffisances pédagogiques, quitte à racler les fonds de tiroir pour débusquer des rapports de tout début de carrière, et ce même en l'absence de tout IPR, compétent dans ces domaines. Un DRH tentera au besoin de vous faire reconnaître votre fragilité psychologique, un mal-être nécessitant une thérapie, s'arrogeant au passage des compétences d'expert psychiatre concluant à votre insuffisance professionnelle et pouvant aboutir à votre radiation.

4 SE MÉFIER DES ÉCRITS ET DES INCITATIONS À ÉCRIRE

On incite les personnels de direction à ne pas laisser de traces écrites, autres que celles qui font état de banalités. En revanche, l'écrit de votre part est à double tranchant. Ainsi, les fiches de signalement d'incidents quand elles se multiplient, y compris à la demande de la direction, peuvent être retournées contre vous : « vous êtes le seul à signaler ces incidents, vous êtes le seul à avoir des problèmes ? » ou encore « mais avec tous ces signalements, quand est-ce que vous travaillez ? ». Retenez enfin que signer un compte rendu d'entretien ne signifie pas l'approuver, mais simplement en avoir pris connaissance. Pour plus de garantie, le SNALC vous incite à signer et à mentionner en toutes lettres : « je prends

connaissance de ce compte rendu le... et conteste [tout ou partie] des éléments mentionnés – courrier à suivre ».

5 RESTER OBJECTIF ET CIRCONSTANCIÉ, COHÉRENT

Veillez à rester objectif et à vous tenir à la description des faits : pas de commentaires de valeur, pas de jugement. Les exagérations et interprétations abusives, parfois involontaires sous le coup de l'émotion ou de la souffrance, pourraient discréditer votre témoignage. N'attaquez personne, ne concluez en aucune façon à des sentences : laissez à vos interlocuteurs ou lecteurs le soin de conclure eux-mêmes d'après les faits objectifs auxquels vous vous efforcerez de vous tenir. Restez clair dans vos descriptions : ne mélangez pas plusieurs affaires. Soyez concis, évitez les répétitions, les énumérations. À l'écrit comme à l'oral, privilégiez les phrases simples et courtes.

6 REFUSER LA CULPABILISATION, GARDER SA DIGNITÉ

La tendance est à la culpabilisation. L'Ecole va mal, des réformes ahurissantes contribuent à une dégradation incessante des conditions de travail... Du côté de la direction et parfois même de l'opinion publique, il semble entendu que les personnels sur le terrain ont leur part de responsabilité : la vie scolaire est incapable de contenir les incivilités d'élèves, le professeur ne sait pas appliquer les réformes favorisant du coup les comportements répréhensibles au sein de sa classe, la secrétaire est désorganisée et ne parvient pas à accomplir la multiplicité des tâches qui lui sont confiées avec du matériel souvent obsolète... Relevez la tête : il est hors de question d'endosser la responsabilité des errements et incompétences de tout un ministère. Vous avez une haute idée de votre métier, vous l'exercez de votre

mieux avec conscience et respect : exigez ce même respect en retour de votre engagement. En cas de difficulté, le premier devoir de la hiérarchie est un devoir de protection fonctionnelle envers ses personnels.

7 CONSERVER LES TRACES ÉCRITES, RASSEMBLER DES TÉMOIGNAGES

Si vous faites l'objet de critiques et d'une forme d'acharnement à votre égard, vous devrez à terme démontrer l'aspect récurrent de ces atteintes : c'est sur ce principe que repose notamment la notion de harcèlement. Dès lors, n'attendez pas pour rassembler et consigner tous les éléments susceptibles de démontrer cette récurrence. Au besoin, tenez un carnet consignnant la chronologie des événements. Conservez les mails et demandez une trace écrite des injonctions orales, surtout quand elles vous paraissent contradictoires entre elles. Les SMS doivent aussi être consignés, ils pourront au besoin être retranscrits par voie d'huissier. Enfin, n'hésitez pas à proposer en début d'entretien l'enregistrement de la séance : si votre interlocuteur s'y oppose, faites alors noter son refus dans le compte rendu.

8 ÊTRE IRRÉPROCHABLE DANS SON TRAVAIL

A fortiori si vous vous sentez dans la ligne de mire, évitez de prêter le flanc à la critique : soyez irréprochable, ponctuel, respectueux. Prenez garde de ne pas agir sous le coup de l'émotion, de la pulsion. Retenez-vous de critiquer - et d'autant plus avec des noms d'oiseau... - telle personne, même en son absence, même en présence de personnes qui vous sembleraient « neutres » : vous pourriez être surpris de la façon dont vos propos seront rapportés par des collègues en qui vous aviez entière confiance. Sans vous montrer méfiant à l'excès, comprenez que dans le contexte actuel de gestion, tout est mis en œuvre pour diviser et rivaliser ; de fait, la faiblesse des uns profite au bénéfice des autres.

9 NE PAS SE CONFIER SUR SES DIFFICULTÉS, PRÉSERVER SA VIE PRIVÉE

Dans un conflit vous opposant à l'administration, celle-ci cherchera à rassembler tous les éléments possibles pour démon-

trer vos insuffisances, votre responsabilité. À ce titre, la moindre confiance concernant vos difficultés personnelles pourra être utilisée et retournée à votre insu afin de démontrer un état de faiblesse de votre part de nature à remettre en cause votre efficacité professionnelle et votre crédibilité. Ainsi, évitez de vous confier à propos de votre vie privée, même si cela a une incidence indéniable sur votre vie professionnelle : divorce, problèmes d'argent, de santé...

10 DÉPOSER UNE MAIN COURANTE VOIRE UNE PLAINTE EN CAS DE FAITS AVÉRÉS

Trop d'agressions verbales ou physiques sont étouffées pour « éviter les vagues ». Parfois avec les recommandations du chef de service ou d'établissement, qui en arrive à convaincre la victime des risques qu'elle encourrait ou ferait encourir à l'établissement voire à l'équipe : renommée, représailles, conséquences sur la DGH, les emplois du temps voire sur l'agresseur lui-même, « à qui vous risqueriez de gâcher l'avenir » ...

N'acceptez pas ce renoncement, ne baissez pas la tête à l'instar d'une société, ne réagissant plus aux incivilités. Pour rester maître dans votre classe et digne dans votre métier, réagissez et faites respecter vos droits. Une main courante est simplement le dépôt, dans un commissariat de police, d'un témoignage écrit ; elle permet de dater officiellement les faits en question en vue de toute procédure judiciaire ultérieure. À ce stade, l'auteur des faits ne sera pas forcément prévenu du dépôt de la main courante. En revanche, un dépôt de plainte contre X déclenchera

une enquête de la part des services de police afin de déterminer les responsabilités de chacun. Évitez les dépôts de plainte nominatifs qui, en cas d'échec de la procédure, pourraient être retournés contre vous. Ne négligez pas ces étapes : si la situation s'aggrave, votre absence de réaction vous serait alors reprochée. ■

Contact : communication@snalc.fr



POURQUOI REJOINDRE LE SNALC ? AU MOINS 7 BONNES RAISONS !



1 L'INDÉPENDANCE DU SNALC

Contrairement aux autres organisations représentatives, le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État. Cela garantit son indépendance. Il n'agit que par les cotisations de ses adhérents.

2 LA REPRÉSENTATIVITÉ DU SNALC

Le SNALC, qui siège au comité technique ministériel, est un syndicat représentatif pour tous les personnels de l'Éducation nationale, enseignants et non enseignants, titulaires et non titulaires, en France et à l'étranger, de l'école au supérieur.

3 PAS DE LANGUE DE BOIS

Si vous avez goûté aux syndicats qui ne sont pas là quand vous avez besoin d'eux, si vous en avez soupé de ces syndicats qui vous ont peut-être fait croire à leur toute-puissance pour que vous vous retrouviez sur leurs listes, et ne font rien pour vous quand vous en avez besoin, si vous supportez toujours plus mal de constater qu'en 30 ans, nombre d'organisations syndicales ont laissé les gouvernements successifs détruire l'École de la République que vous aimez et en laquelle vous voulez croire encore, alors aujourd'hui, ne vous laissez plus abuser par des mensonges et des promesses non tenues.

4 DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Vous cherchez des informations ? Des

réponses ? Visitez notre site : snalc.fr > rubrique école pour l'actualité et les ressources nationales. Le SNALC publie également des lettres électroniques régulières spécifiques aux professeuses des écoles, une revue mensuelle, des fiches info-SNALC, des guides et informations sur votre carrière, votre rémunération, les réformes en cours...

Dans la rubrique Publications, retrouvez en téléchargement libre et gratuit des guides et ouvrages publiés aux *Éditions du SNALC*, informations et conseils pour votre carrière, analyses et solutions réalistes pour le système éducatif.

La progression fulgurante du SNALC est la preuve de la confiance que nous accordent chaque année des personnels de plus en plus nombreux et fidèles. Nous les en remercions : ils sont notre force, ils font le syndicat. Le SNALC, c'est vous.

5 AVANTAGES-SNALC : EXCLUSIF POUR LES ADHÉRENTS

Le SNALC, soucieux de la défense des intérêts des personnels de l'Éducation nationale, a lancé son propre « Comité d'entreprise ». Grâce à l'évolution constante du nombre de ses adhérents, le SNALC a pu négocier auprès de grands groupes des tarifs attractifs. Il s'est ainsi doté d'un service inédit : AVANTAGES SNALC. Vacances, gardes d'enfants, optique, billetterie... profitez d'offres et réductions spéciales.

Dans le cadre des Avantages-SNALC, mobi-SNALC est un dispositif d'aide aux adhérents du SNALC, qui comprend d'une part des outils de prévention et de médiation à la souffrance au travail dispensés par des spécialistes diplômés, dans toutes sortes de difficultés (harcèlement, gestion de l'autorité en classe, gestion des conflits, stress...) et d'autre part, des conseils en matière d'évolution pro-

fessionnelle afin d'aborder au mieux son évolution de carrière ou sa mobilité professionnelle.

6 UNE VRAIE ASSISTANCE JURIDIQUE GRÂCE AU SNALC

Le SNALC a été le premier syndicat à proposer à ses adhérents une assistance juridique pénale (agression, diffamation, harcèlement...) assurée par notre partenaire exclusif la GMF. Ces garanties spécifiques pour les risques liés au métier sont comprises dans l'adhésion au SNALC : plus besoin de cotisation complémentaire.

Nos conditions de travail de plus en plus complexes deviennent difficiles à supporter. Les personnels n'ont bien souvent plus aucun soutien de leur administration en cas de difficulté avec un tiers. La culture de l'excuse et de l'impunité, la mise au pas voire l'humiliation orchestrées par certains petits caporaux se sont développées au cours de ces dernières années et elles font des ravages. Pour le SNALC, la défense des conditions de travail et du respect des personnes est une priorité.

7 UNE PROPOSITION D'ADHÉSION ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

Le SNALC propose une offre d'adhésion et des tarifs imbattables qui vous surprendront, des modalités variées, avec la liberté de poursuivre ou d'interrompre votre cotisation quand vous le voulez, comme vous le voulez. Pour les professeurs des écoles, l'adhésion est au tarif unique de 90€, protection GMF incluse : avec la déduction fiscale de 66%, la cotisation revient à zéro euro ! ■

ADHÉSION : 90€!

LE SNALC EST LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nos salaires sont trop bas. Le point d'indice est gelé.
Logiquement, le SNALC n'augmente pas ses tarifs pour la 13^{ème} année consécutive !

CHOISISSEZ LIBREMENT VOTRE MOYEN DE PAIEMENT, RAPIDE ET SÉCURISÉ :

PAR CARTE BANCAIRE :
snalc.fr/adhesion-carte/



PAR CHÈQUE :
snalc.fr/uploads/bulletin.pdf



PAR PRÉLÈVEMENTS
MENSUALISÉS SANS FRAIS :
snalc.fr/adhesion/



PAR VIREMENT BANCAIRE :
snalc.fr/adhesion-virement/



PROFESSEURS DES ÉCOLES : 90 €
PE STAGIAIRES ÉCHELON 1 : 60 €

RÉDUCTIONS

- Disponibilité ou congé parental : 30 €
- Temps partiel (> 50 %) ou congé formation : 72 €
- Mi-temps et/ou RQTH : 54 €
- Conjoint d'un adhérent : 67 €
- Conjoint d'un adhérent et temps partiel : 54 €
- Conjoint d'un adhérent et mi-temps et/ou RQTH : 40 €
- Stagiaire échelon 1 conjoint d'un adhérent : 45 €
- Stagiaire échelon 1 RQTH : 36 €

Rendez-vous sur snalc.fr > bouton «adhérer»

**QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE NE PROPOSE RIEN
AUX PERSONNELS EN SOUFFRANCE, LE SNALC, LUI, AGIT.**

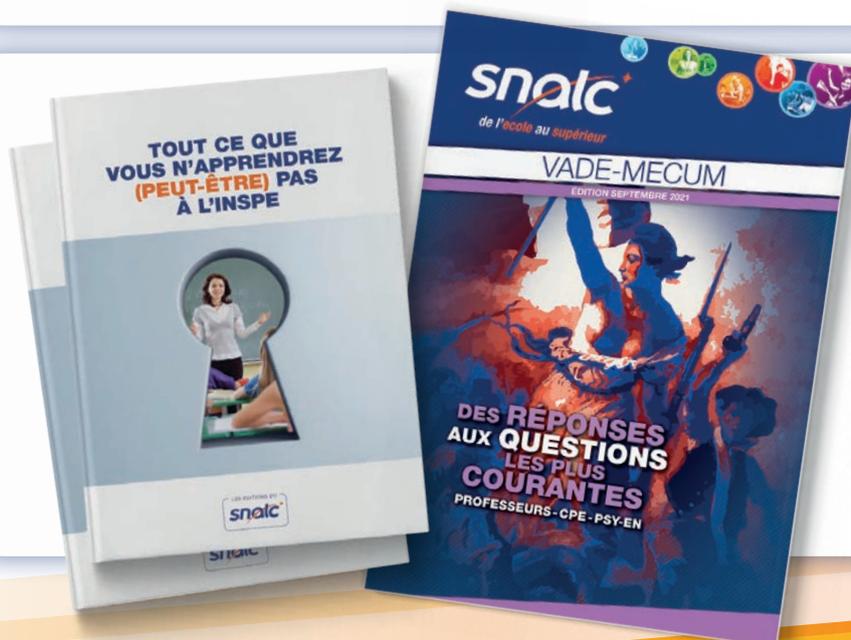
DANS LE CADRE DE SON PROPRE COMITÉ D'ENTREPRISE,
AVANTAGES-SNALC, LE SNALC A CRÉÉ :



DISPOSITIF EXCLUSIF DESTINÉ AUX ADHÉRENTS DU SNALC :

- Prévention et la remédiation de la souffrance au travail.
- Conseil en évolution professionnelle.

snalc.fr/mobi-snalc



Téléchargez librement
toutes nos publications
aux « **Éditions du SNALC** »
sur snalc.fr
> rubrique « publications ».



snalc



© Shutterstock - ESB Professional



LE SNALC

UN SYNDICAT
INDÉPENDANT
AU **SERVICE**
DES ENSEIGNANTS
DU **PREMIER**
DEGRÉ

jonctions, accusations, indifférence, déshumanisation, violences, surcharges, burnout... des mots qui résonnent tristement depuis des années. Au regard des difficultés rencontrées actuellement sur le terrain et l'absence quasi-totale d'écoute de notre ministère, le SNALC tire la sonnette d'alarme. Notre métier est en danger. Notre École est en danger.

La profession a atteint un niveau de souffrance et de désarroi inimaginable encore il y a quelques années. Raison de plus pour se battre ensemble ! Plus ancien syndicat de l'Éducation nationale, le SNALC syndique les personnels de l'école au supérieur et est indépendant et apolitique. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Le SNALC défend le respect de la liberté pédagogique, la

dignité des professeurs, l'égalité sur tout le territoire, l'enseignement en tant que transmission des savoirs.

Le SNALC dénonce l'augmentation sans fin des tâches administratives. Il s'est dressé contre la réforme des rythmes scolaires.

Le SNALC défend l'enseignement spécialisé et dénonce les limites de l'inclusion généralisée.

Le SNALC s'est opposé à la fausse revalorisation du PPCR. Il milite pour une véritable revalorisation salariale qui concernerait l'ensemble des professeurs des écoles, et non seulement quelques uns. ■

Christophe Gruson, secrétaire national chargé du premier degré

Formulaire de contact : <https://oxiforms.com/?Qy05h>
snalc.fr/premier-degre/